



SAISINE DU COMITE TECHNIQUE

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Fiche de saisine à retourner au CDG au plus tard 3 semaines avant la date de la séance.

➤ **COLLECTIVITÉ :**

Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Nom :

Téléphone :

@

Mail :

➤ **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU DISPOSITIF :**

➤ **DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :**

- Le taux est uniforme pour tous les grades fixés au tableau des effectifs de la collectivité :
.....%

Ou

- Les taux fixés varient selon les grades comme indiqué ci-dessous :

Cadres d'emploi ou grades	Taux de promotion proposés

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

.....
.....
.....

Cadre réservé au Centre de Gestion	
<p style="text-align: center;"><u>Avis du collège des représentants des élus</u></p> <p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable à la majorité</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable à l'unanimité</p> <p><input type="checkbox"/> Partagé</p> <p><input type="checkbox"/> Abstention</p>	<p style="text-align: center;"><u>Avis du collège des représentants du personnel</u></p> <p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable à la majorité</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable à l'unanimité</p> <p><input type="checkbox"/> Partagé</p> <p><input type="checkbox"/> Abstention</p>
<p>Fait à AMIENS, le</p> <p style="text-align: right;">La Présidente du Comité Social Territorial Annick MARECHAL <i>Maire de Vauvillers</i></p>	

Fait à

Le

Cachet et signature de l'autorité territoriale



Si le collège des représentants du personnel donne un avis défavorable unanime sur cette question, elle fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du comité social territorial dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours et excéder 30 jours.